

Procès-verbal – Assemblée générale annuelle 2021

11 h 00 Remise des trophées de production, dévoilement des gagnants de la Coupe Brown Swiss et du concours Passion Brown Swiss

12 h 00 Assemblée générale annuelle 2021

1. Ouverture de l'assemblée par le président

L'assemblée débute à 12h45. M. Dave Labrie, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et partenaires présents.

Il mentionne que seules les personnes qui ont pris leur droit de vote peuvent proposer et seconder lors de l'AGA. Il remercie le Ciq qui est partenaire de l'AGA et Shurgain commanditaire du brunch.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Le président fait la lecture de l'avis de convocation contenu à la page 3 du rapport annuel 2021.

Mme Ariane Maltais, appuyé par M. Étienne Boivin-Côté, propose l'adoption de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour contenu à la page 3 du rapport annuel 2021.

On ajoute au point 11 Élection des administrateurs pour 2021-2022, la région #6 – Rive-Nord/Outaouais/Abitibi/Témiscamingue pour une élection d'un mi-mandat puisque Katherine Deschênes quitte le conseil d'administration.

Mme Cynthia Fillion, appuyé par M. Mickaël Gonthier, propose l'adoption de l'ordre du jour modifié.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 décembre 2020

Le contenu du procès-verbal se trouve aux pages 4 à 6 du rapport annuel 2021.

Mme Josée Charron, appuyé par Mme Cynthia Fillion, propose l'adoption du procès-verbal du 3 décembre 2020.

5. Rapport du président

M. Dave Labrie, président, effectue la lecture de son rapport. Le rapport est contenu à la page 7 du rapport annuel 2021.

6. Rapport d'activités du conseiller technique

M. Serge Bilodeau, conseiller technique, présente son rapport et les activités de l'année. Le rapport est contenu à la page 8 du rapport annuel 2021.

L'accompagnement et les services avec les membres se sont déroulées principalement par téléphone et par Zoom.

- Administration : grande collaboration avec Brown Swiss Canada au niveau des dossiers nationaux.
- Service aux membres : L'accompagnement et le service aux membres s'est fait de manière virtuelle. Il a collaboré à trois importations de semences cette année en partenariat avec le Ciq, Swissgenetics et Semex).
- Promotion : Info-brune, Coupe Brown Swiss avec plus de 37 animaux inscrits et le concours Passion Brown Swiss.
- Amélioration de la race : Grande collaboration avec le Ciq. Il travaille aussi en collaboration avec les autres partenaires de l'industrie afin d'offrir aux éleveurs un produit qui correspond à leurs objectifs.

7. Présentation des états financiers au 30 septembre 2021

M. Renald Dumas, effectue la lecture et explique les états financiers au 30 septembre 2021. Les états financiers sont contenus aux pages 9 à 14 du rapport annuel 2021.

L'année financière se termine avec une perte de 49 \$.

M. Étienne Boivin-Côté, appuyé par M. Étienne Goulet y propose l'adoption des états financiers au 30 septembre 2021.

8. Nomination de l'expert-comptable pour 2021/2022

Mme Josée Charron appuyé par Mme Ariane Maltais y propose de nommer le service de fiscalité de SCF Chaudière-Appalaches à titre d'expert-comptable pour l'exercice 2021-2022.

9. Changements aux règlements généraux

On fait la lecture et explique les changements proposés aux règlements généraux.

	Version actuelle		Version proposée
	Présentement, tous les articles des règlements généraux commencent par 2014-A		Pour en faciliter la lecture et la recherche du point : <u>Enlever le commencement de la numérotation 2014-A</u>
2014-A-5.2	ORDRE DU JOUR : L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle comprend au moins les points suivants : a) Acceptation de l'avis de convocation ; b) Adoption de l'ordre du jour ; c) Approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente ; d) Présentation du rapport financier ; e) Présentation du rapport d'activités ; f) Élection des administrateurs ;	5.2	ORDRE DU JOUR : L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle comprend au moins les points suivants : a) Adoption de l'ordre du jour ; b) Approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente ; c) Présentation du rapport financier ; d) Présentation du rapport d'activités ; e) Élection des administrateurs ; f) Nomination d'une personne produisant un avis aux

	<p>g) Nomination d'une personne produisant un avis aux lecteurs ; h) Affaires générales (rapport du représentant de l'assemblée au National, etc.).</p>		<p>lecteurs ; g) Résolutions h) Affaires générales (rapport du représentant de l'assemblée au National, etc.).</p>
<p>2014-A-5.4</p>	<p>LES CONVOCATIONS : Les convocations des assemblées générales sont adressées par la poste ou par les journaux ou encore par la publication officielle du Club (Info-Brune) au moins dix (10) jours à l'avance.</p>	<p>5.4</p>	<p>LES CONVOCATIONS : Les convocations des assemblées générales sont adressées par la poste ou par voie électronique ou encore par la publication officielle du Club (Info-Brune) au moins dix (10) jours à l'avance à tous les membres.</p>
<p>2014-A-5.6</p>	<p>RÔLE ET POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir le rapport du président; • Recevoir le rapport du directeur général (agent de développement); • Recevoir le rapport des états financiers annuel; • Nommer l'auditeur – Comptable professionnel agréé pour la mission de compilation et un avis aux lecteurs • Ratifier les changements aux règlements et à la charte; • Élire les administrateurs • Faire des propositions de résolutions. Ces dernières seront mises à l'étude pour l'analyse de la faisabilité par le Conseil d'administration. 	<p>5.5</p>	<p>RÔLE ET POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir le rapport du président; • Recevoir le rapport d'activités; • Recevoir le rapport des états financiers annuel; • Nommer l'auditeur – Comptable professionnel agréé pour la mission de compilation et un avis aux lecteurs • Ratifier les changements aux règlements et à la charte; • Élire les administrateurs • Faire des propositions de résolutions. Ces dernières seront mises à l'étude pour l'analyse de la faisabilité par le Conseil d'administration.
<p>2014-A-7.1</p>	<p>RÔLE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter les orientations stratégiques (mission, vision, valeurs, clientèle); • Statuer sur les choix stratégiques; • Embaucher et évaluer le rendement du directeur général (agent de développement); • Développer et mettre en place des encadrements (des activités, des comités, de la performance); • Approuver annuellement les programmes et les budgets des suivis, indiquant les revenus et les dépenses ;(le point 11 Finance); • Développer et garder un contact constant avec la communauté Brown Swiss; • Se préoccuper de la visibilité de l'organisme. 	<p>7.1</p>	<p>RÔLE D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter les orientations stratégiques (mission, vision, valeurs, clientèle); • Statuer sur les choix stratégiques; • Embaucher et évaluer le rendement du personnel; • Développer et mettre en place des encadrements (des activités, des comités, de la performance); • Approuver annuellement les programmes et les budgets des suivis, indiquant les revenus et les dépenses ;(le point 11 Finance); • Développer et garder un contact constant avec la communauté Brown Swiss; • Se préoccuper de la visibilité de l'organisme.
<p>2014-A-7.3</p>	<p>ÉLIGIBILITÉ : Pour être éligible pour l'élection en tant qu'administrateur, un candidat doit être un membre annuel en règle avec droit de vote.</p>	<p>7.3</p>	<p>ÉLIGIBILITÉ : Pour être éligible pour l'élection en tant qu'administrateur, un candidat doit être un membre en règle avec droit de vote.</p>

<p>2014-A-7.8</p>	<p>RÉUNION : Les administrateurs élus et les administrateurs en poste se réunissent à huis clos lors de la pause, à la levée de l'assemblée générale annuelle ou le lendemain. Les administrateurs doivent former le nouveau Conseil d'administration et le communiquer aux membres dans les plus brefs délais. Les convocations doivent être faites par écrit sept (7) jours au moins avant la réunion.</p> <p>Une assemblée spéciale du Conseil d'administration peut avoir lieu en tout temps et en tous lieux ou par conférence téléphonique, sur avis de 48 heures à tous les administrateurs, qui pourra être donné par téléphone ou par voie électronique. Le quorum des assemblées du Conseil d'administration est de 50% des membres plus un (5 sur 8 administrateurs incluant l'administrateur Relève).</p>	<p>7.8</p>	<p>RÉUNION : Les administrateurs élus et les administrateurs en poste se réunissent à huis clos lors de la pause, à la levée de l'assemblée générale annuelle ou le lendemain. Les administrateurs doivent former le nouveau Conseil d'administration et le communiquer aux membres dans les plus brefs délais.</p> <p>Une assemblée spéciale du Conseil d'administration peut avoir lieu en tout temps et en tous lieux de façon physique ou virtuel, sur avis de 48 heures à tous les administrateurs, qui pourra être donné par téléphone ou par voie électronique. Le quorum des assemblées du Conseil d'administration est de 50% des membres plus un (5 sur 8 administrateurs incluant l'administrateur Relève).</p>
<p>2014-A-7.12</p>	<p>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le secrétaire-trésorier émettra les avis de convocation, rédigera les procès-verbaux de toutes les assemblées et tiendra toute la correspondance officielle de l'Association. Il sera responsable de la gestion de fonds saine et responsable de l'Association selon les prérogatives votées préalablement par le Conseil d'administration. Il effectuera tout retrait avec preuve justificative seulement, qui seront contre vérifiés par le président ou tout autre membre du Conseil d'administration. Il déposera sous bonne garde toute valeur de l'Association dans un coffret de sureté, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Il gardera un dossier précis de tous les comptes. Il soumettra à l'assemblée annuelle un compte rendu des finances et l'inventaire des propriétés. Il remplit tous les autres devoirs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et est soumis à sa direction et son contrôle. • de cinq administrateurs (quatre venant des territoires et un administrateur Relève venant de n'importe quelle région du Québec). 	<p>7.12</p>	<p>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : Élu tous les ans par le Conseil d'administration, le secrétaire-trésorier émettra les avis de convocation, rédigera les procès-verbaux de toutes les assemblées et tiendra toute la correspondance officielle du club. Il sera responsable de la gestion de fonds saine et responsable selon les prérogatives votées préalablement par le Conseil d'administration. Il effectuera tout retrait avec preuve justificative seulement, qui seront contre vérifiés par le président ou tout autre membre du Conseil d'administration. Il déposera sous bonne garde toute valeur dans un coffret de sureté, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Il gardera un dossier précis de tous les comptes. Il soumettra à l'assemblée annuelle un compte rendu des finances et l'inventaire des propriétés. Il remplit tous les autres devoirs qui lui sont assignés par le Conseil d'administration et est soumis à sa direction et son contrôle. • de cinq autres administrateurs élus.

2014-A-7.13	DEVOIR D'UN ADMINISTRATEUR; <ul style="list-style-type: none"> • Donner l'exemple; • Faire confiance et écouter; • Être solidaire et loyal (supporter les décisions prises) ; • Faire preuve d'ouverture d'esprit ; • Se sentir personnellement responsable et imputable ; • Remplir ses engagements; • Être capable d'indépendance face à son collègue électoral; • Agir avec prudence et diligence; • S'informer et se préparer aux réunions; • Faire primer les intérêts de l'organisme sur ses intérêts personnels ou les intérêts de tiers; • Hors des réunions du conseil, l'administrateur est au service de l'organisation. 	7.13	DEVOIR D'UN ADMINISTRATEUR; <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer au code de conduite en vigueur • Donner l'exemple; • Faire confiance et écouter; • Être solidaire et loyal (supporter les décisions prises) • Faire preuve d'ouverture d'esprit ; • Se sentir personnellement responsable et imputable ; • Remplir ses engagements; • Être capable d'indépendance face à son collègue électoral; • Agir avec prudence et diligence; • S'informer et se préparer aux réunions; • Faire primer les intérêts de l'organisme sur ses intérêts personnels ou les intérêts de tiers; • Hors des réunions du conseil, l'administrateur est au service de l'organisation.
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme Cynthia Fillion propose les changements aux règlements généraux et M. Mickaël Daigle appui. Accepté à l'unanimité.

10. Planification stratégique 2019-2021

On explique les actions 2021 de la planification stratégique.

Voici les 4 priorités ainsi que les objectifs et actions 2021 s'y rattachant.

Amélioration de la race

Priorité 1 : Amélioration de la race

Augmentation de la diversité des taureaux disponibles

1. Nouvelle collaboration avec New Generation Genetics (2021)

Priorité 2 : Augmentation du membership

Stratégies :

Assurer une assistance technique accrue pour les nouveaux membres et les membres actuels

2. Envoi d'un dépliant promotionnel de la race à tous les nouveaux membres (2021)
3. Plusieurs membres ont été visités lors de la Coupe Brown Swiss (octobre 2021)

1. Faire du rattrapage au niveau des enregistrements

1. Membership gratuit et tarifs préférentiels sur les enregistrements et les transferts pour les nouveaux membres la première année.

Priorité 3 : Amélioration de la communication et du marketing

Stratégies :

1. Améliorer l'image promue de la Brown Swiss

1. Page promotionnelle dans le calendrier 2022
2. Pub sur la Brown Swiss dans l'Info-Brune de l'été 2021

- 2. Améliorer les connaissances des intervenants sur la race**
 1. 3 rencontres pré-épreuve avec le Ciq (2021)
 2. Rencontre avec les directions régionales du Ciq (2021)
- 3. Création d'un comité de promotion et de valorisation**
- 4. Faire la promotion des élevages biologiques**
 1. Création d'une nouvelle reconnaissance pour les producteurs de lait biologique (2020)

11. Élection des administrateurs pour 2021-2022

Une proposition est demandée pour l'ouverture des élections 2021, pour élire un président d'élection, un scrutateur et un secrétaire d'élection.

M. Sem Lehmann appuyée par M. Étienne Boivin-Côté, propose l'ouverture des élections 2021. Acceptée à l'unanimité.

Mme Josée Charron appuyée par M. Étienne Boivin-Côté propose M. Frédéric Dubois, comme président d'élection, Mme Raphaëlle Lemay, comme scrutateur et Mme Patricia Normandin comme secrétaire. Acceptée à l'unanimité.

Mme Ariane Maltais propose l'ouverture des mises en candidatures. M. Roger Vannod appui.

Le président d'élection lit les procédures d'élection.

Régions en élection pour l'AGA 2021 :

Région 1 – Bas-St-Laurent

- 1 seul bulletin reçu, Dave Labrie est élu par acclamation.

Région 3 – Centre du Québec

- 1 seul bulletin reçu, Michaël Daigle est élu par acclamation

Région 5 – Montérégie

- 1 seul bulletin reçu, Josée Charron est élue par acclamation.

Région 7 – Saguenay/Lac-Saint-Jean/Québec

- 1 seul bulletin reçu, M. Étienne Boivin-Côté est élu par acclamation.

Région 6 – Rive-Nord/Outaouais/Abitibi/Témiscamingue

- Aucun bulletin reçu

Mme Cynthia Fillion, appuyé par Mickaël Daigle propose Mme Chantal Leclerc. Aucune autre mise en candidature de la région 6. Mme Chantal Leclerc refuse. On ouvre les mises en candidatures dans l'ensemble des territoires. Mme Josée Charron, appuyé par Roger Vannod propose Mme Isabelle Dupré. Aucune autre mise en candidature. Mme Isabelle Dupré accepte. Elle est élue par acclamation.

Les administrateurs se retirent de 13h22 à 13h38 - Conseil d'administration (élection de l'exécutif)

Les administrateurs élisent Dave Labrie comme président, Josée Charron comme 1^{re} vice-présidente et Étienne Boivin-Côté comme 2^e vice-président.

Mme Cynthia Fillion appuyé par M. Mickaël Daigle propose la fermeture des élections. Adopté à l'unanimité.

Dave Labrie souhaite la bienvenue à M. Mickaël Daigle et Mme Isabelle Dupré et il remercie M. Renald Dumas et Mme Katherine Deschênes pour leur travail au sein du conseil d'administration.

12. Période de résolution

Aucune résolution.

13. Parole à nos invités

13.1 Ciq

Mme Raphaëlle Lemay mentionne qu'elle est contente d'être présente. Ils ont eu beaucoup de défi dans la dernière année et ils ont remarqués une résilience des producteurs laitiers. Ils veulent travailler avec les producteurs pour relever les défis. Ils sont conscients de nos attentes et essaie constamment d'y répondre. 40% des ventes de taureaux à bœufs. Boviteq travaille sur une solution de reproduction et de génétique pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Ils ont une unité mobile FIV qui se déplace directement à la ferme.

Elle remercie Serge et mentionne que la collaboration est très bonne.

Ils ont un service d'insémination qui les distingue, car il est disponible partout en région. Leur offre de produit de la ferme correspond à un réel besoin des producteurs. Nouvelle boutique en ligne (semences et produits de la ferme).

13.2 Lactanet

M. Guy Boyer de Lactanet fait une présentation. Lancement de TracéLaitier à travers le Canada. Nouveau site web, lancement du tableau de bord dynamique du troupeau. Propriétaire du logiciel Lac-T et de Dairy Com. Validation ProAction au Québec et en Ontario. Formation en ligne. Introduction de l'efficacité alimentaire et du traitement sélectif au tarissement et introduction d'un processus de résolutions non contraignantes.

Objectif 2022. 63.5% des producteurs laitiers canadiens utilisent les services de contrôle laitier.

4 programmes d'apprentissage en ligne, atelier de 2 heures et groupe de discussion

- Novembre : Test de gras plus rentable, c'est possible?
- Décembre : Marge robot : constats et stratégies d'alimentation
- Janvier : Durable et rentable, c'est faisable!
- Février : Maîtriser le coût de production et ses fourrages

Le rapport de probabilité A2 va être mis automatiquement. Ils ont la capable d'associer une valeur génomique même si l'animal n'est pas enregistré. Lactanet espère que ça va avoir un impact positif pour les associations de races. C'est un dossier à suivre.

13.3 Brown Swiss & Braunvieh Canada

M. Dave Rousseau, président, fait son rapport.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle jeudi 2 décembre 2021 Érablière du Cap, St-Nicolas

Augmentation significative du nombre de membres et d'enregistrement. Aucune exposition cette année et espère que l'engouement pour les expositions reprennent. C'est de la promotion pour la race et pour les troupeaux.

Le Mondial Brown Swiss aura lieu à Madison en 2022.

Concours All Canadienne n'aura pas lieu cette année. Ils vont ajouter des nouvelles classes pour l'an prochain.

Ils sont satisfaits du travail avec Holstein Canada pour leurs services administratifs et les finances vont bien.

Dossier des taches blanches : la traduction du règlement fait une différence entre le français et l'anglais. Ils sont à revoir le règlement présentement.

13.4 CQRL

Mme Chantal Leclerc présente le rapport du CQRL. Elle lit le rapport du CQRL à la page 23.

Elle mentionne que le président, M. Côté va finir son mandat au CQRL et il va quitter à la prochaine AGA.

14. Divers

On félicite M. Dominique Nault et M. Serge Bilodeau pour leur travail lors de la Coupe Brown Swiss. Les animaux inscrits dans les régions éloignées ont été jugés par des photos vus l'impossibilité de s'y rendre. Les membres aimeraient qu'on regarde la possibilité d'avoir la présence de Serge en région aussi même s'il faut augmenter le coût des inscriptions.

Les concours sont une vitrine pour la race. On se questionne si on devrait ajouter un critère pour que les animaux admissibles à une reconnaissance aient de bons chiffres car ça peut laisser une mauvaise image de notre race.

On suggère que toutes les races travaillent ensemble pour avoir un meilleur prix pour les veaux. Trouver des producteurs de veaux. Le Angus s'avère est très fertile.

15. Levée de l'assemblée

M. Dave Rousseau, appuyé par M. Étienne Boivin-Côté, propose la levée de l'assemblée à 14h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dave Labrie
Président
Club Brown Swiss du Québec

Patricia Normandin
Secrétaire de la rencontre
Club Brown Swiss du Québec